



L'ÉTAT EN ILLE-ET-VILAINE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

FOUGÈRES - VITRÉ
REDON
RENNES
SAINT-MALO

2018

SOMMAIRE

Edito	P.3
Faits marquants 2018	P.4
I. AGIR AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE	P.6
Renforcer le partenariat avec les collectivités territoriales	P.8
Accélérer le développement des territoires	P.10
Prendre en compte les spécificités de l'Ille-et-Vilaine	P.12
II. PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES BRETEILLIENS EN METTANT EN ŒUVRE LOCALEMENT LES POLITIQUES PUBLIQUES	P.14
Protéger les Breteilliens	P.16
Soutenir l'emploi et le développement économique	P.18
Favoriser la cohésion sociale	P.20
III. MODERNISER L'ACTION DE L'ÉTAT POUR RENFORCER SON EFFICACITÉ ET SA PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE	P.22
Réorganiser les services de l'État et les services publics	P.24
Moderniser les procédures en accompagnant les usagers	P.25
Préparer l'avenir : la construction de la nouvelle préfecture	P.25
Organigramme	P.26
Glossaire	P.27

EDITO

L'année 2018 a une nouvelle fois été marquée par une mobilisation forte des services de l'État et un engagement constant des agents au service du territoire et de tous les Breilliens. C'est donc avec une grande fierté que je vous présente ce rapport d'activité, qui offre l'occasion de revenir sur les grands projets menés en lien avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs du département.

Ces derniers mois, le rôle de l'État a fait l'objet de nombreux débats citoyens, les uns s'interrogeant sur l'efficacité de son action, les autres dénonçant des services publics insuffisamment présents. Si ces interrogations nous invitent à repenser collectivement les actions de l'État, elles sont parfois le fait d'un manque de lisibilité de ses actions sur nos territoires.

C'est pour cette raison que j'ai souhaité un rapport d'activité clair et concis, sans rechercher une exhaustivité qui demeurerait vaine tant les actions de l'État sont nombreuses. J'ai également voulu mettre en exergue la continuité des politiques menées par l'État local d'une année sur l'autre, en identifiant les enjeux des années à venir au regard des actions déjà effectuées.

En 2018, mon prédécesseur et moi-même avons eu à cœur de conduire des politiques publiques ambitieuses autour de trois grandes lignes directrices, que ces quelques pages ont vocation à illustrer.

La mise en œuvre des nombreuses transformations a tout d'abord été l'occasion de renforcer la relation de confiance entre les services de l'État et les collectivités territoriales du département. Un partenariat de qualité est en effet un ingrédient indispensable pour le bon développement du territoire.

L'exigence de protection et d'accompagnement des Breilliens a quant à elle guidé la déclinaison des politiques publiques au niveau local. Si garantir la sécurité et l'ordre public a été une priorité, la protection des citoyens s'est également traduite dans la sphère économique et sociale par des politiques d'insertion fortes.

Enfin, des efforts permanents ont été effectués pour moderniser l'action publique dans le département, afin de l'adapter aux grandes mutations de notre société et d'accroître son efficacité.

Je sais pouvoir compter sur l'ensemble des agents de l'État d'Ille-et-Vilaine pour approfondir ces actions en 2019, avec le même souci d'efficacité et de proximité.

Je vous souhaite à tous une très bonne lecture.



Michèle KIRRY

Préfète de la région Bretagne

Préfète de la zone de défense et sécurité Ouest

Préfète d'Ille-et-Vilaine

FAITS MARQUANTS 2018



2-4 janv. • Tempête Éléonor

24 janv. • Visite officielle d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la santé, à Rennes et à Saint-Malo

27 janv. • Visite officielle d'Elisabeth Borne, ministre des Transports, à Rennes

19 mars • Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

23 mars • Visite officielle de Nicole Belloubet, garde des Sceaux, ministre de la Justice, à Rennes

26 mars • Exercice « Malo 2018 »

27 mars • Visite officielle d'Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière

28 mars • 28^e Semaine de l'industrie « L'industrie connectée »

4 mai • Visite officielle d'Elisabeth Borne, ministre des Transports, à Rennes

8 mai • Journée nationale Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

16 mai • Hommage aux policiers morts en service

24 mai • « 1918 jeunes pour le Bleu et de France »

26 mai • Visite officielle de Laura Flessel, ministre des Sports, à Rennes

27 mai • Journée nationale de la Résistance

28-31 mai • Appel à projet « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux » officialisation du soutien aux projets de Saint-Hilaire-des-Landes et de Le Pertre

JANVIER

FEVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

7 fév. • Hommage au préfet Érignac

8 fév. • Cérémonie de naturalisation

16 fév. • Hommage aux militaires de la gendarmerie morts en service

18 avr. • Appel à projet « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux » officialisation du soutien aux projets de Louvigné-du-Désert et de Saint-Georges-de-Reintembault

26 avr. • Cérémonie de naturalisation

27 avr. • Appel à projet « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux » officialisation du soutien au projet de Servon-sur-Vilaine

29 avr. • Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation

7 juin • Signature du contrat de ruralité de la communauté de communes de Brocéliande

8 juin • Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine

12-14 juin • Inondations en Ille-et-Vilaine

18 juin • Conférence de presse sur la mise en œuvre du dispositif « Police de sécurité du quotidien » (PSQ) à Rennes

19 juin • Cérémonie de naturalisation

22 juin • Appel à projet « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux » officialisation du soutien aux projets de Monfort-sur-Meu

27-30 juin • Signature des contrats de maîtrise de la dépense publique locale





8 juil. • Visite officielle de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, à Dinard

13 juil. • Cérémonie officielle du 14 juillet à Rennes

• Départ de la 7^e étape du Tour de France à Fougères

22 juil. • Journée nationale à la mémoire des victimes et des crimes antisémites et d'hommage aux Justes

23 juil. • Visite officielle de Florence Parly, ministre des Armées, à Bruz

4 sept. • Assises territoriales de l'Islam de France

11-13 sept. • SPACE - visites officielles de Stéphane Travers, ministre de l'Agriculture et de l'alimentation, et de Richard Ferrand, président de l'Assemblée nationale

15-16 sept. • Journées européennes du patrimoine

21 sept. • Visite officielle de Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur, à La Selle-en-Coglès et à Montours

21 sept. • Signature de la convention « Action Cœur de ville » de Saint-Malo

22 sept. • Inauguration du PEM de Redon

24 sept. • Signature de la convention « Action Cœur de ville » de Redon

26 sept. • Cérémonie de naturalisation

27 sept. • Signature de la convention « Action Cœur de ville » de Vitré



1^{er}-4 nov. • Route du Rhum

7 nov. • Conférence de presse « les entreprises bretonnes et le Brexit »

8 nov. • Visite officielle d'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre en charge de la Transition écologique et solidaire, à Rennes

9 nov. • Visite officielle de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et de Sébastien Lecornu, à Rennes

10 nov. • Départ du préfet Christophe Mirmand

11 nov. • Commémoration de l'armistice et hommage à tous les morts pour la France

19 nov. • Prise de fonctions de la préfète Michèle Kirry

23 nov. • Visite officielle de Thomas Cazenave, délégué interministériel à la transformation publique

28 nov. • Visite officielle d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la santé, à Rennes

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

28 août • Conférence de presse «La sécurité et la tranquillité publiques à Rennes»

30 août • Visite officielle de Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, à Rennes

4 oct. • Signature de la convention « Action Cœur de ville » de Fougères

• Visite officielle de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, à Rennes, Bruz, Pipriac et Châteaubourg

12 oct. • Hommage aux victimes de Saint-Médard-sur-Ille

13 oct. • 6^e édition des Rencontres de la sécurité

5 déc. • Signature de la charte d'engagement du schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) et forum à Montauban-de-Bretagne

• Journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie



#1

AGIR AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITO
POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TER

DORIALES RITOIRE

Pour les services de l'État en Ille-et-Vilaine, la priorité a été donnée à la mise en œuvre d'une action au plus proche des territoires, seule garantie de l'efficacité des politiques publiques et de la prise en compte des spécificités locales. Le partenariat profond et quotidien avec l'ensemble des collectivités territoriales a constitué une dynamique essentielle de la conduite des nombreux projets de territoire, afin d'assurer leur cohérence, l'adhésion de tous les acteurs et la mise en valeur de l'ensemble des potentialités du département.

RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La co-construction des politiques publiques et le partenariat entre l'État et les collectivités locales ont été des axes de travail majeurs en 2018, avec la déclinaison des nouvelles orientations de l'État portant sur l'organisation des territoires et les relations avec les collectivités territoriales. Le volontarisme de l'ensemble des acteurs, la qualité du dialogue et la confiance mutuelle ont constitué des facteurs majeurs de la réussite de ces transformations.

1. UNE NOUVELLE MÉTHODE : LA CONTRACTUALISATION

L'année 2018 a été marquée par la **contractualisation avec les plus grandes collectivités territoriales** en vue de fixer des objectifs de maîtrise de la dépense publique. Outre la définition d'un taux d'évolution des dépenses des collectivités, l'État s'est engagé à maintenir des niveaux de dotation conséquents. Cette étape traduit ainsi le renforcement du partenariat entre les acteurs publics, tout en assurant le partage d'objectifs communs, à savoir une évolution maîtrisée de la dépense publique et le bon fonctionnement des collectivités territoriales.

Au niveau local, **six contrats de maîtrise de la dépense publique locale, dits « contrats de Cahors »** ont été signés en juin 2018. Cinq contrats ont été élaborés pour les collectivités qui entraînent dans le cadre prévu par la loi (budget de fonctionnement supérieur à 60 millions d'euros): la **Région Bretagne**, le **Département d'Ille-et-Vilaine**, **Rennes Métropole** et les villes de **Rennes** et de **Saint-Malo**. Une commune volontaire a également fait l'objet d'un contrat de maîtrise de la dépense publique, **Chartres-de-Bretagne**. De véritables négociations ont pu être conduites grâce à la longue relation de confiance existant entre les services de l'État du département et les collectivités territoriales.

Collectivités	Taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
Région Bretagne	1,2%
Département d'Ille-et-Vilaine	1,2%
Rennes Métropole	1,3%
Rennes	1,3%
Saint-Malo	1,2%
Chartres-de-Bretagne	1,35%

Un taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement a été négocié entre l'État et les collectivités concernées.

En 2019, une attention particulière sera portée aux résultats financiers des collectivités par rapport aux objectifs fixés dans les contrats, avec le même esprit de dialogue et de confiance.

L'Ille-et-Vilaine
au 1^{er} janvier 2019

333
communes

7
communes
nouvelles

18
EPCI à fiscalité propre

101
syndicats
de communes

159
habitants au km²



Signature du contrat de maîtrise de la dépense publique avec la Ville de Chartres-de-Bretagne (juin 2018)

2. ENCOURAGER UNE ORGANISATION TERRITORIALE PLUS EFFICIENTE

L'État accompagne les collectivités pour rationaliser l'organisation du territoire breillien, à commencer par la réduction du nombre de petites communes, vecteur d'une meilleure efficacité et lisibilité des pouvoirs publics sur le territoire. En 2018, **7 projets de communes nouvelles** ont fait l'objet d'une forte mobilisation des services de l'État, permettant de faire passer le nombre total de communes du département de 345 à 333 au 1^{er} janvier 2019.

Le volet syndical de la réforme du schéma intercommunal a par ailleurs été poursuivi sur des thèmes multiples : ordures ménagères, production et distribution d'eau potable, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, transports scolaires, éducation musicale etc. De larges concertations ont ainsi été menées dans chaque arrondissement du département, afin de rechercher de nouvelles formes de coopération et de rationaliser l'organisation existante.

3. ACCOMPAGNER L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION TERRITORIALE

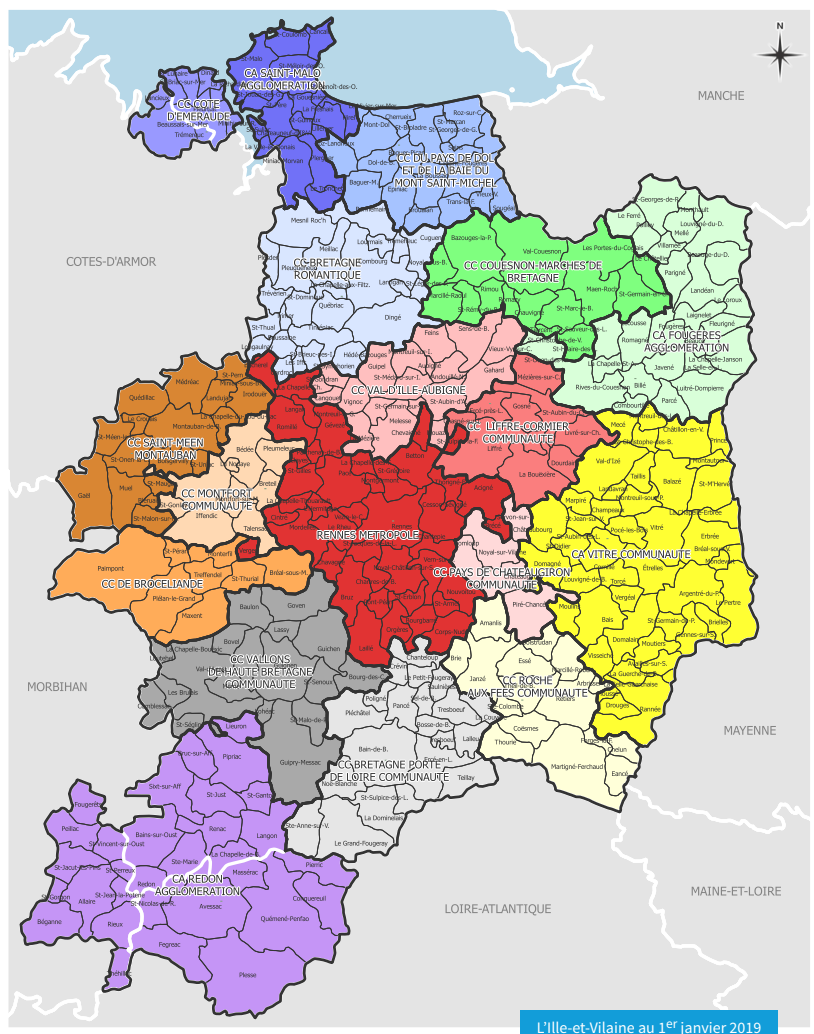
Les services de l'État ont poursuivi l'accompagnement des collectivités dans leurs démarches de planification territoriale intercommunale au service de leur projet de territoire. Il s'agit pour l'État tout autant d'analyser les perspectives de développement inhérentes à ces planifications que de veiller au respect des réglementations et à la soutenabilité des projets.

L'élaboration des **plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi)** a ainsi occasionné un partenariat étroit entre l'État et les collectivités. En 2018, la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne a approuvé le premier PLUi d'Ille-et-Vilaine (concernant 8 communes du Coglais) et **7 communautés de communes** ou d'agglomération sont en cours d'élaboration d'un PLUi, couvrant le territoire de 125 communes.

Au titre de la dotation générale de décentralisation 2018 relative à l'élaboration de documents d'urbanisme, l'État a attribué 121 832€ à ces 7 EPCI (soit près de 50% de l'enveloppe annuelle), ce qui porte à 467 362€ le montant attribué entre 2015 et 2018 pour l'élaboration des PLUi.

LES 7 COMMUNES NOUVELLES AU 1^{ER} JANVIER 2019

- Val-Couesnon** : Antrain – La Fontenelle – Saint-Ouen-la-Rouërie – Tremblay
- Rives du Couesnon** : Saint-Jean-sur-Couesnon – Saint-Marc-sur-Couesnon – Saint-Georges-de-Chesné – Vendel
- Saint-Marc-le-Blanc** : Saint-Marc-le-Blanc – Baillé
- Luitré-Dompierre** : Luitré – Dompierre-du-chemin
- Montauban-de-Bretagne** : Montauban-de-Bretagne – Saint-M'Hervon
- Piré-Chancé** : Piré-sur-Seiche – Chancé
- Mesnil Roc'h** : Saint-Pierre-de-Plesguen – Lanhélin – Tressé



Ille-et-Vilaine au 1^{er} janvier 2019

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Le partenariat avec les collectivités territoriales, que l'État s'est attaché à renforcer, a pour objectif premier le développement équilibré du département. Dans ce cadre, la cohésion des territoires apparaît aujourd'hui comme une impérieuse nécessité. À travers elle, il s'agit de maintenir le dynamisme des territoires ruraux, de favoriser l'attractivité des grandes villes et de garantir l'égalité entre les citoyens.

1. LE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL

L'accompagnement financier des collectivités territoriales demeure un levier majeur du développement des territoires. Contrepartie de la contractualisation des dépenses des collectivités, l'État s'est engagé à maintenir la **dotation globale de fonctionnement (DGF) et des moyens de soutien à l'investissement local** conséquents. Il est en effet primordial que les collectivités aient les moyens des politiques ambitieuses menées pour les Breilliens. À l'échelle du département, le montant de la DGF des communes a augmenté de 4,5 millions d'euros en 2018, soit une hausse de 2,5 %. 255 communes ont bénéficié d'une hausse de leurs dotations en 2018, sur les 333 communes que compte le département.

La **dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** a également été renforcée. En 2018, le montant total alloué au titre de la DETR a été fixé à 12,5 M€, contre un montant s'élevant à 11 M€ en 2017 et 10 M€ en 2015. 248 projets ont ainsi été retenus et ont bénéficié d'un financement étatique, contre 181 en 2017. Les principaux projets retenus sont des bâtiments scolaires (27%), des bâtiments publics (27%) et des équipements de sécurité, notamment pour la voirie (19%).

Dotations	Montants engagés en 2018
DGF	378 M€
DETR	12,5 M€
DSIL	12 M€

En 2018, grâce à la **dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**, 160 projets ont été accompagnés à hauteur de 12 M€. La mobilisation de cet outil a permis de poursuivre la **montée en puissance des contrats de ruralité**, véritables vecteurs de la cohésion territoriale. 5,8 M€ (contre 3,55 M€ en 2017) ont ainsi été mobilisés en 2018 afin de soutenir 91 projets. Trois nouveaux contrats de ruralité ont dans ce cadre été signés (Pays de Saint-Malo, Montfort Communauté et Communauté de Communes de Brocéliande), portant le nombre total de ces dispositifs à 12 en Ille-et-Vilaine.

2. L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES VILLES DU DÉPARTEMENT

Parallèlement à l'engagement financier accru en faveur des territoires ruraux, les principales villes du département ont également fait l'objet d'une mobilisation importante des services de l'État.

Le dispositif « **Action cœur de ville** » a été déployé sur le **territoire breillien**, avec 4 villes lauréates : Saint-Malo, Fougères, Vitré et Redon. Afin de les redynamiser, des conventions cadre pluriannuelles ont été signées entre ces villes moyennes et les partenaires (Banque des territoires, ANAH, EPF, Action logement). Ces conventions posent les grandes orientations d'aménagement de ces villes, en matière d'habitat, de développement économique et commercial, de mobilités, de formes urbaines et d'accès aux services publics.



Signature du contrat Action cœur de ville avec la Ville de Redon (septembre 2018)

Les **quartiers de la politique de la ville** ont aussi fait l'objet d'un investissement conséquent. À Rennes, 2018 a été la première année de mise en œuvre de la convention de rénovation urbaine des quartiers du Blossne et de Maurepas. Les premières opérations de ce programme ont été engagées par les collectivités et les bailleurs sociaux, avec l'aide financière de l'ANRU à hauteur de 100 millions d'euros. Un programme de renouvellement urbain a également été adopté pour les quartiers de la politique de la ville de Saint-Malo. Les quartiers des Provinces, Marville et de L'Etrier bénéficieront ainsi, au même titre que les quartiers rennais, d'un soutien financier de l'ANRU.

661 M€
alloués aux collectivités
en 2018

12
contrats
de ruralité

4
actions
Cœur de ville

7
maisons de services
aux publics



Opération de renouvellement urbain dans le quartier du Gros-Chêne à Rennes (décembre 2018)

3. L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES POUR TOUS

Le développement équilibré du territoire est indissociable d'un égal accès aux services. En 2018, les services de l'État dans le département se sont donc fortement mobilisés pour mettre en œuvre le **schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)**, adopté en décembre 2017. Six groupes de travail ont été créés afin de prendre en compte la multitude des enjeux en matière sanitaire, sociale, économique, numérique ou encore en termes de mobilité. Une charte a par ailleurs été signée par la préfète et le président du Conseil départemental en décembre 2018 afin de concrétiser l'engagement des différents partenaires locaux.

NUMÉRIQUE

Dans le cadre de l'accord conclu entre le Gouvernement et les opérateurs de téléphonie en janvier 2018, visant à généraliser la couverture mobile de qualité sur tout le territoire, une équipe-projet départementale a été mise en place en septembre 2018. Elle est chargée d'identifier les zones à couvrir en priorité dans le département et de suivre le déploiement, par les opérateurs, de dispositifs de couverture ciblée.

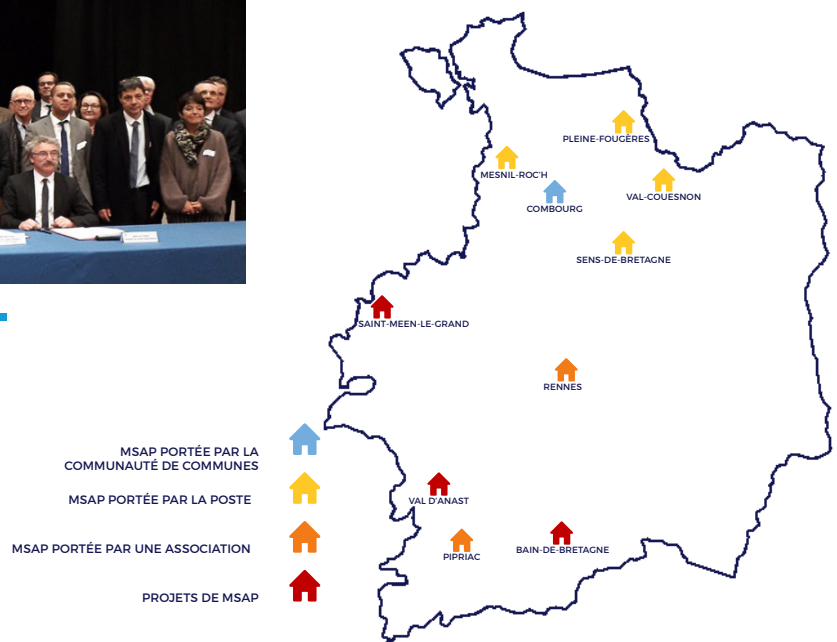
En 2018, l'Ille-et-Vilaine compte **7 maisons de services au public (MSAP)**. Tout en permettant d'accompagner les citoyens dans leurs démarches de la vie quotidienne et dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics, ces maisons jouent un rôle essentiel dans la résorption de la fracture numérique. Les services de l'État continueront de privilégier cette approche en 2019, avec l'installation d'une huitième MSAP à Saint-Méen-le-Grand.

Forum annuel du SDAASP à Montauban-de-Bretagne (décembre 2018)



LES SIX GROUPES DE TRAVAIL DU SDAASP

- Établir un diagnostic territorial
- Maintenir l'offre de santé
- Garantir l'accueil social
- Développer les services de proximité
- Favoriser les mobilités
- Accompagner les usages numériques



PRENDRE EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS DE L'ILLE-ET-VILAINE

Le développement du territoire impose nécessairement de prendre en compte les spécificités locales. Il s'agit ainsi pour l'État de valoriser les points forts d'un territoire et de prêter attention à ses fragilités. C'est avec ce souci d'adaptation permanent que les mobilités, l'agriculture et la protection du patrimoine naturel ont fait l'objet d'un suivi prioritaire en Ille-et-Vilaine.

1. MOBILITÉS ET ACCESSIBILITÉ

Les mobilités, notamment entre la métropole rennaise et le reste du département sont un enjeu central pour l'Ille-et-Vilaine, de par sa position géographique, comme porte d'entrée de la Bretagne, mais également en raison des besoins de mobilité croissants des Bretonnais. En septembre 2018, un **comité stratégique des mobilités** a été mis en place, réunissant l'État, le président de la région Bretagne, les présidents de département et Rennes Métropole. Il s'agit de rassembler les différents acteurs compétents en matière de transports et de mobilités pour partager un diagnostic commun et prospectif.

13,5 M€

pour l'entretien
des 305 km de
routes nationales



Inauguration du pôle d'échange multimodal de Redon (septembre 2018)

UN PACTE D'ACCESSIBILITÉ ET DE MOBILITÉ POUR LA BRETAGNE

L'année 2018 a été marquée par la préparation du contrat d'action publique et du pacte d'accessibilité pour la Bretagne, signé par le Premier ministre et le président du Conseil régional en février 2019 et dont les implications à l'échelon départemental sont nombreuses et ambitieuses. Un transfert du foncier autour de l'aéroport de Rennes Saint-Jacques est notamment prévu à horizon 2021, afin de permettre son agrandissement et d'absorber l'augmentation du nombre de passagers. En matière ferroviaire, l'État a confirmé sa volonté de faire du nœud rennais une priorité nationale. Le pacte conforte également les lignes ferroviaires de desserte fine du territoire.

Concernant le **réseau routier**, une démarche stratégique de remise à plat de l'approche des mobilités dans l'ouest rennais a été entamée en 2018. Afin de déterminer les besoins et les solutions possibles, une concertation avec les élus a été menée, complétée par une vaste enquête de trafic. Les projets de mise à 2x2 voies de routes nationales ont également été poursuivis, avec la validation du plan de financement et du programme d'études pour la RN 12 au niveau de Beaucé et la finalisation de l'étude d'impact pour la RN 176 au niveau de la Rance.



Visite officielle de la ministre chargée des Transports, Elisabeth Borne (avril 2018)

L'État a massivement investi pour le développement des infrastructures ferroviaires du département, notamment au travers de la réalisation de véritables **pôles d'échanges multimodaux (PEM) dans les principales gares**. Le pôle de Redon a été inauguré en septembre 2018 et la transformation de la gare de Rennes suit son cours selon les délais prévus. Parallèlement, les réflexions pour l'élaboration d'un schéma directeur d'évolution à 2030 de la gare de Rennes se sont poursuivies. Le réseau ferroviaire a quant à lui fait l'objet d'études en 2018, afin d'améliorer les lignes Rennes-Châteaubriant et Dinan-Dol, dont les travaux débiteront respectivement en mars 2019 et au printemps 2020.

FOCUS : AVEC CRIT'AIR, L'ÉTAT AGIT CONTRE LA POLLUTION

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la préfète peut mettre en place la circulation différenciée lors des pics de pollution sur le territoire de Rennes Métropole (intra rocade rennaise). Inscrit dans le plan de protection de l'atmosphère (PPA) destiné à lutter contre la pollution, cet outil vise à améliorer la qualité de l'air et à réduire les impacts sur la santé de la population. En cas d'activation de la circulation différenciée, seuls les véhicules équipés de la vignette Crit'Air peuvent alors circuler.



2. AGRICULTURE ET INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

Au regard de l'importance du secteur agricole en Ille-et-Vilaine, avec ses **7 000 exploitations**, les aides versées au titre de la politique agricole commune (PAC) ont une nouvelle fois constitué un pan important des soutiens de l'État aux activités agricoles. L'Ille-et-Vilaine est d'ailleurs l'un des premiers départements de France s'agissant du montant total versé au titre de ces aides, qui ont représentées 135 M€ en 2018 pour le premier pilier de la PAC (soutien aux marchés et aux revenus des exploitants agricoles). Elles ont ainsi contribué à la viabilité d'une large majorité des exploitations agricoles.

Les services de l'État, et notamment la DDTM, ont par ailleurs accompagné les exploitations en difficulté du département. Les structures d'appui disponibles ont été redéfinies, telle la cellule d'accompagnement qui peut être sollicitée par tout exploitant qui en exprime le besoin.



Visite d'une exploitation avicole à La Bouëxière (septembre 2018)

Le dynamisme du secteur agricole se répercutant sur la filière agroalimentaire – l'Ille-et-Vilaine étant le premier département de France avec ses 17 000 salariés – le suivi et l'accompagnement de cette branche industrielle a constitué un axe de travail majeur pour les services de l'État. Le pôle de compétitivité VALORIAL, consacré au secteur de l'agroalimentaire, a été financé en 2018 à hauteur de 190 000 € par l'État, pour aider au montage de projets collaboratifs de recherche et de développement entre PME, laboratoires universitaires et grands groupes.

135 M€
versés au titre de la PAC
(premier pilier)

3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SITES CLASSÉS

Les sites emblématiques du département font l'objet d'une attention particulière, à l'image de la **Baie du Mont-Saint-Michel**. Aux côtés de leurs homologues normands, les services de l'État en Bretagne ont participé à l'élaboration du plan de paysage porté par les collectivités territoriales, qui a vocation à décrire le projet de territoire pour la gestion du « Mont-Saint-Michel et sa baie », protégés par l'Unesco. Des ateliers territoriaux ont été organisés pour débattre et développer une ambition partagée pour ce site.

13
sites Natura 2000
dans le département

FOCUS : L'ÉTUDE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA VALLÉE DE LA RANCE

Le projet de création d'un parc naturel régional dans le secteur de la Rance a fortement mobilisé les services de l'État, en Ille-et-Vilaine et dans les Côtes d'Armor. Ils ont poursuivi l'accompagnement des acteurs locaux, porteurs du projet, et un avis intermédiaire a été signé en 2018 par le préfet de région. Dans le cadre d'une stratégie partagée entre l'État et la Région, les réflexions se poursuivront en 2019 pour déterminer le niveau d'ambition du projet et ses modalités de mise en œuvre.



La vallée de la Rance

Par ailleurs, les services de l'État ont poursuivi la surveillance de l'ensemble des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). En 2018, les inspecteurs de la DREAL ont procédé à **176 contrôles** pour les ICPE industrielles et les agents de la DDCSPP ont effectués 157 contrôles s'agissant des ICPE en élevage et en agroalimentaire. Outre les inspections périodiques, des enjeux spécifiques ont été identifiés et ont fait l'objet de contrôles approfondis : la surveillance des poussières dans l'environnement autour des carrières, la conformité d'exploitation des produits chimiques ou encore la gestion des biodéchets.

#2

PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES BRETONS
EN METTANT EN ŒUVRE LOCALEMENT
LES POLITIQUES PUBLIQUES

TILLIENS

Avec le développement du territoire, la protection des citoyens est l'autre grande priorité des services de l'État du département, déclinée dans l'ensemble des champs des politiques publiques. En matière de sécurité publique et civile, des efforts majeurs ont été menés pour la prévention de la délinquance et des risques. Si dans la sphère économique, les services de l'État ont accompagné l'ensemble des acteurs, entreprises, salariés ou personnes en recherche d'emploi, l'insertion sociale des populations particulièrement vulnérables a, elle aussi, fait l'objet d'une mobilisation quotidienne des agents de l'État.

PROTÉGER LES BRETEILLIENS

La sécurité de tous les Breteilliens demeure la priorité absolue des services de l'État dans le département. Si la sécurité publique et la sécurisation des grands événements en sont les manifestations les plus visibles, les services de l'État ont poursuivi de nombreuses actions afin d'anticiper les menaces et de prévenir les risques, aussi bien en luttant contre la radicalisation, qu'en se préparant aux risques naturels et/ou technologiques et en garantissant la qualité de l'eau et de l'alimentation.

1. RENFORCER LA SÉCURITÉ DES BRETEILLIENS

L'activité globale en matière de **lutte contre la délinquance** est demeurée soutenue sur le territoire d'Ille-et-Vilaine en 2018. Si le nombre de faits de délinquance a augmenté, les interventions, en zones police et gendarmerie, ont également été en forte hausse, tout comme le taux d'élucidation des affaires.

796
accidents
corporels



-5,5%
par rapport à 2017

48
personnes
tuées



-11,1%
par rapport à 2017

FOCUS : LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

En 2018, les premières mesures de la police de sécurité du quotidien (PSQ) ont été mises en œuvre, telles que le renforcement de la présence des forces de sécurité sur le terrain et un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs (police municipale, bailleurs sociaux, sociétés de transports etc). En février 2019, la création d'un quartier de reconquête républicaine (QRR) a été annoncée à Maurepas (Rennes). Les QRR ont pour objectif de combattre efficacement les trafics et de rétablir le lien de confiance avec les habitants.

En 2018, la préfecture a organisé 8 exercices pour se préparer à la gestion de crise et optimiser l'organisation des secours, tel l'exercice Malo dans le cadre de la Route du Rhum.



2 823



suspensions administratives
de permis de conduire

+0,9%
par rapport à 2017

39



mesures administratives
à l'encontre des débits
de boissons

En matière de **sécurité routière**, l'année 2018 a été marquée par une légère diminution des accidents corporels et du nombre de personnes blessées sur les routes (953 personnes en 2018, soit une baisse de 7,4% par rapport à 2017). Les efforts ont donc été poursuivis tant en matière de prévention que de répression afin de réduire plus fortement l'accidentalité routière. Un nouveau barème départemental a été mis en place pour les suspensions administratives de permis de conduire, afin de rendre la mesure répressive plus dissuasive, notamment pour les récidivistes de conduites addictives.

Face à la **menace terroriste**, un réseau inter-services a été mis en place, afin d'améliorer l'analyse et le signalement des personnes radicalisées. L'ensemble des exploitants d'installations et de sites sensibles ont également été sensibilisés à cette menace, tout comme les organisateurs des manifestations sportives et culturelles. En 2018, les étapes du Tour de France dans le département, la coupe du monde féminine de football des moins de 20 ans ou encore le départ de la Route du Rhum à Saint-Malo ont ainsi fortement mobilisé les forces de l'ordre.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

En 2018, l'accent a été mis sur l'amélioration de l'accueil des victimes par le développement des Intervenants sociaux en commissariat et Gendarmerie (ISCG). Deux nouveaux postes ont ainsi été créés cette année, à Saint-Malo et Redon. Par ailleurs, 35 % du Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) du département ont été orientés vers le financement de la prise en charge des femmes victimes de violences. Ces fonds permettent notamment de financer le dispositif Téléphone Grave Danger et le référent « violences faites aux femmes » de Fougères.

837
policiers

892
gendarmes

3 700
sapeurs-pompiers*
dont 3 038 volontaires

* Les sapeurs-pompiers professionnels sont des fonctionnaires territoriaux, placés sous l'autorité de la préfète et du président du conseil d'administration du SDIS. Jean-Luc Chenut

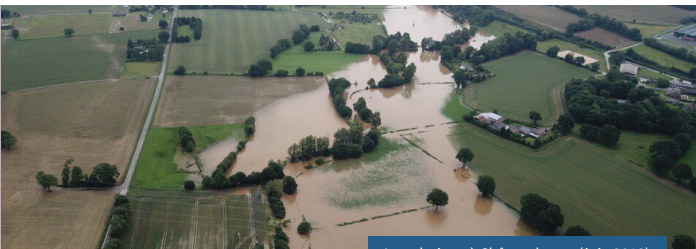
2. PRÉVENIR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

En 2018, les **outils de prévention et d'information** ont été renforcés, afin de permettre à l'ensemble des acteurs d'être mieux préparé à l'éventualité d'une catastrophe naturelle ou technologique. Les dossiers de transmission d'information aux maires (TIM), qui ont vocation à informer les maires sur l'exposition aux risques majeurs de leur commune, ont été actualisés. Ceux-ci seront déclinés localement en document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), en vue d'informer les citoyens sur les réflexes et comportements à adopter en cas de crise.

Afin d'organiser la réponse civile, l'élaboration des **plans communaux de sauvegarde (PCS)** a aussi été poursuivie : 306 communes réalisent ou ont réalisé un PCS – bien au-delà des 125 communes soumises à cette obligation.

FOCUS : LES INONDATIONS DE JUIN 2018

Les fortes pluies de juin 2018 ont provoqué l'inondation du bassin de la Vilaine médiane. Un centre opérationnel départemental a été mis en place afin de gérer la crise et d'identifier les conséquences potentielles des crues sur les personnes et les biens.



Au 1^{er} janvier 2018, la compétence sur la **gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)** a été transférée aux intercommunalités. Des travaux de mise en cohérence des cartes des syndicats intercommunaux de bassin versant et des EPCI à fiscalité propre ont donc été entamés en 2018.

Les sites industriels qui présentent un risque technologique font l'objet d'un suivi approfondi par les services de l'État. Dans ce cadre, une modification du **plan de prévention des risques technologiques (PPRT) des établissements Antargaz et Total**, sur la commune de Vern-sur-Seiche, a été entamée en 2018. Les services de l'État se sont notamment penchés sur l'élaboration de conventions de financement, visant à provisionner les mesures de réduction des risques, en associant l'exploitant et les collectivités territoriales. Une consultation publique relative à cette modification a été organisée au printemps 2019.

3. GARANTIR LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE L'ALIMENTATION

Afin de prévenir tout risque sanitaire, l'**eau destinée à la consommation humaine fait chaque année l'objet d'une surveillance attentive**. En 2018, plus de 3 000 prélèvements et analyses ont été réalisés dans la cadre du contrôle sanitaire, de la ressource jusqu'au robinet des usagers.

Au cours de l'année passée, l'eau distribuée aux Breilliens a présenté un **haut niveau de qualité bactériologique** et physico-chimique. Concernant la présence de nitrates dans l'eau, aucun dépassement de la limite fixée n'a été constaté. Si, à l'instar des autres années, la présence de pesticides a dans quelques cas été supérieure à la réglementation, les faibles niveaux de dépassement et les mesures de gestion immédiates sollicitées par les services de l'État auprès des installations de traitement n'ont pas nécessité la mise en œuvre d'une restriction de l'usage de l'eau en 2018.

3 000
prélèvements

pour garantir la qualité de l'eau

4 170
prélèvements

pour garantir la qualité des denrées et produits

Par ailleurs, pour s'assurer du respect des règles relatives à la sécurité sanitaire des aliments, en particulier d'origine animale, les agents de la DDCSPP ont procédé en 2018 à de nombreux contrôles. Près de **5 millions de bêtes** ont été inspectées au sein des neuf abattoirs que compte le département. En outre, **690 inspections** ont été effectuées dans divers établissements au titre de la sécurité sanitaire des aliments.

Pour la biosécurité, les services de l'État se sont mobilisés aux côtés des professionnels du monde agricole pour éviter toute introduction et propagation de la **fièvre porcine africaine (FPA)** sur le territoire, à la suite de l'identification de deux cas en Belgique. Le **Conseil régional de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV)** s'est notamment réuni spécifiquement sur ce sujet en octobre 2018, afin de renforcer les actions de prévention et de surveillance.

SOUTENIR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les services de l'État en Ille-et-Vilaine ont continué à jouer un rôle significatif d'animation des activités économiques grâce à leur bonne connaissance du tissu économique local et des politiques publiques. Au-delà de l'environnement économique global du territoire, ce sont bien les entreprises, les salariés et les personnes en recherche d'emploi qui ont été au cœur des préoccupations de l'État local en 2018.

1. FAVORISER LA COMPÉTITIVITÉ DU TERRITOIRE ET LA STRUCTURATION DU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

Le **soutien à l'innovation** a été au cœur de l'activité des services de l'État en matière de compétitivité du territoire. Dans le cadre du **plan régionalisé d'investissement d'avenir**, qui consiste à financer des projets de recherche, de développement et d'innovation dans les PME, 11 projets ont été sélectionnés en 2018 en Ille-et-Vilaine. Cela représente un investissement de 5,4 M€, réparti à parité entre l'État et le Conseil régional. Par ailleurs, le référent unique à l'investissement de la Direccte a suivi 16 projets présentant un potentiel de 776 M€ d'investissements et la création de 1 097 emplois.

270 M€

montant estimé versé au titre du CICE en 2018

39,5 M€

montant du crédit d'impôt recherche (CIR) accordé en 2018

2. ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À CHAQUE ÉTAPE DE LEUR DÉVELOPPEMENT

À l'échelon des entreprises, l'État continue de soutenir les entreprises qui rencontrent des difficultés ou qui sollicitent une aide ponctuelle. Un **accompagnement en matière de ressources humaines** a notamment été proposé pour les TPE et PME. 47 structures breilliennes ont pu en profiter en 2018, dans le secteur de l'artisanat, du numérique, du secteur social ou des loisirs.

Les entreprises se sont également tournées vers les services de l'État afin de bénéficier du **dispositif d'activité partielle**. Il s'agit d'un outil de prévention des licenciements économiques, en octroyant une allocation spéciale pour chaque heure chômée, afin de compenser la perte de revenu des salariés du fait de la réduction de leur temps de travail. En 2018, 189 demandes d'activité partielle ont été traitées dans le département, représentant 80 428 heures chômées et un montant de 608 385 € versé aux entreprises.

FOCUS : PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

À la suite de l'appel d'offre lancé en juillet 2018 visant à désigner les pôles de compétitivité pour la période 2019-2022, 3 pôles ont été labellisés en Bretagne et concernent directement l'Ille-et-Vilaine : Valorial (agroalimentaire), basé à Rennes, Images & Réseaux- TES (numérique), localisé à Lannion et le Pôle Mer Bretagne Atlantique dont le siège est à Brest.

L'État a par ailleurs apporté son concours au **développement du secteur de l'économie sociale et solidaire**, qui rassemble les entreprises cherchant à concilier solidarité, performance économique et utilité sociale. L'État a ainsi financé le dispositif d'aide aux structures de l'économie sociale et solidaire en difficulté (DASESS) à hauteur de 80 000€ en 2018, ce qui a permis de venir en aide à 12 structures, d'établir 5 diagnostics et de mettre en place une véritable ingénierie de conseil. L'État a également apporté un soutien financier à la Chambre régionale de l'Économie Sociale et Solidaire et la structure TAg35, qui accompagnent le développement de l'entrepreneuriat local collectif. En 2018, un agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale a par ailleurs été délivré à 10 structures breilliennes, leur permettant de bénéficier d'aides et de financements spécifiques.

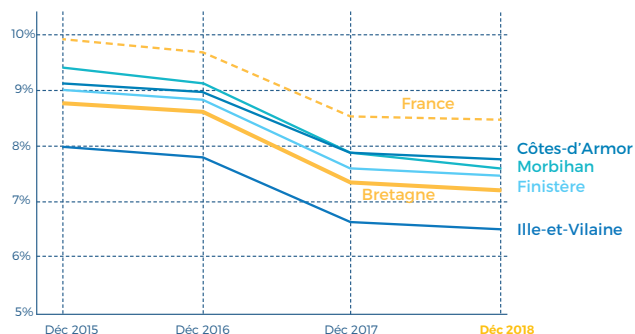
51 000

établissements du secteur marchand

445 000

salariés

Évolution du taux de chômage en Bretagne de décembre 2015 à décembre 2018



6,5%

de chômage au 4^e trimestre 2018 en Ille-et-Vilaine (8,2% en France / 7,5% en Bretagne)

L'État se mobilise également pour accompagner les entreprises lorsqu'elles sont confrontées à des changements majeurs. C'est notamment le cas du **Brexit**, qui crée de nombreuses incertitudes pour les dirigeants d'entreprises, amplifiées par la proximité du département avec le Royaume-Uni. L'État travaille aux côtés de la Région Bretagne et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) afin de sensibiliser et informer les entreprises. Des réunions d'information ont ainsi été organisées dès le mois de décembre et seront poursuivies en 2019.

LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

L'inspection du travail veille au respect des droits des salariés en assurant l'application de la réglementation. Outre ses missions de contrôle, le conseil et l'accompagnement des entreprises occupent une place centrale de ses prérogatives, 96 % de son action s'inscrivant dans un rappel de la réglementation du travail.

La mobilisation de l'inspection du travail en matière de lutte contre le travail illégal s'est accentuée en 2018, tant il constitue un préjudice majeur pour les travailleurs privés de leurs droits, les organismes de protection sociale qui ne recouvrent pas les cotisations dues et les autres opérateurs économiques qui pâtissent de la concurrence déloyale. Plus de 300 contrôles ont été effectués en 2018. 105 interventions ont par ailleurs été menées auprès de sociétés établies à l'étranger, détachant du personnel en Ille-et-Vilaine, pour vérifier le respect du socle réglementaire.

Les manifestations récurrentes des gilets jaunes, entamées en novembre 2018, ont également eu des répercussions sur les activités des entreprises du département. Pour compenser les conséquences financières, les services de l'État ont mis en place des mesures d'accompagnement, telles que la facilitation du recours au régime d'activité partielle, l'étalement des échéances de paiement de cotisations sociales à l'URSSAF ou encore des mesures fiscales favorables. Une cellule pour renseigner et orienter les entreprises en difficulté vers les dispositifs adaptés a également été mise en place, suivie de l'instauration d'un guichet unique éphémère dans le centre-ville de Rennes.



Lancement de la Semaine de l'industrie chez Delta Dore à Bonnemain (mars 2018)

3. AGIR POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

L'action de l'État dans la sphère économique ne saurait se résumer à l'accompagnement des entreprises et des salariés déjà sur le marché du travail. **Accompagner les publics éloignés de l'emploi** a été également un axe de travail prioritaire pour les services de l'État.

En 2018, les **structures d'insertion par l'activité économique** (SIAE) d'Ille-et-Vilaine (ateliers et chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion) ont accueilli 2 272 personnes. Bénéficiant d'un conventionnement pluriannuel avec l'État, ces structures ont perçu plus de 12 M€ d'aides étatiques en 2018. Cette offre d'insertion repose sur trois piliers que sont l'emploi salarié, la formation par le travail et l'accompagnement socio-professionnel.

Afin d'encourager l'insertion professionnelle, **1 236 contrats d'accompagnement dans l'emploi** ont été enregistrés en 2018 en Ille-et-Vilaine. Il s'agit de contrats, dans le secteur non marchand, qui facilitent l'accès durable à l'emploi pour des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion, grâce à une aide financière pour l'employeur. Parmi les bénéficiaires de ces contrats, 77,2 % sont des femmes, 24,9 % sont des travailleurs en situation de handicap et 39,2 % ont plus de 50 ans.

1 236

contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

Tout comme dans la sphère économique, les services de l'État en Ille-et-Vilaine se sont attachés à développer une politique inclusive, en s'adressant aux publics les plus fragiles. En 2018, la lutte contre la pauvreté et les inégalités, l'accueil et l'intégration des migrants ainsi que le développement d'une vie associative et culturelle riche ont une nouvelle fois été des facteurs fondamentaux de la cohésion sociale.

1. LE SOUTIEN DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES

Parmi les multiples outils pour venir en aide aux personnes défavorisées, l'hébergement demeure un enjeu primordial des politiques publiques locales. En 2018 cela s'est tout d'abord concrétisé par un renforcement des dispositifs d'**hébergement d'urgence**, avec 5,7 M€ investis pour la veille sociale et l'hébergement d'urgence (hors dispositifs dédiés aux réfugiés et demandeurs d'asile), soit une hausse de 40 % sur deux ans. En Ille-et-Vilaine, les services d'accueil et d'orientation (SIAO), véritable service public de l'hébergement et de l'accès au logement, ont traité en moyenne 800 demandes d'hébergement d'urgence par jour.

15,8M€

pour la veille sociale, l'hébergement et l'accompagnement

financement de

2 550

nouveaux logements sociaux

1 168

places d'hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile

Au-delà de l'urgence de la mise à l'abri, l'**accès au logement** a également constitué un axe majeur de la lutte contre la pauvreté. Dans le cadre du plan national « Logement d'abord » initié en 2017, les services de l'État ont poursuivi la création de nouvelles places de logement adapté ainsi que le développement de mesures d'accompagnement social des publics vers le logement. En 2018, 174 ménages sortants d'hébergement ont pu accéder au logement, soit 42 % des hébergés.



Logements sociaux dans le quartier de Beaugard, à Rennes

La **production du logement locatif social** a confirmé sa dynamique en 2018, avec le financement de 2 550 logements sur le territoire bretonnais. Pour mémoire, la gestion de ces « aides à la pierre » fait l'objet d'une délégation de compétences au Département et à certaines intercommunalités (Rennes Métropole et les communautés d'agglomération de Saint-Malo et de Vitré).

La **stratégie régionale de lutte contre la pauvreté** pour la Bretagne a été présentée le 11 décembre 2018. Elle est actuellement déclinée dans le département par le biais de contractualisations avec les collectivités territoriales.



Conférence régionale des acteurs dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (décembre 2018)

FOCUS : L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les services de l'État, le Département et les organismes d'assurance-maladie se sont attachés à **améliorer les réponses aux besoins et souhaits des personnes en situation de handicap**. Pour garantir leurs droits et améliorer leurs conditions de vie, des efforts ont été menés pour proposer une réponse individualisée à chaque personne, lui permettant de s'inscrire dans un parcours de santé conforme à son projet de vie. En 2018, 259 situations ont fait l'objet d'un plan d'accompagnement global (PAG) par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Cette réponse individualisée a en outre fait l'objet d'un déploiement territorialisé, avec la signature d'un contrat partenarial le 23 janvier 2018. Celui-ci vise à renforcer la complémentarité des offres sanitaire, médico-sociale et de droit commun sur le territoire.

L'ACCÈS À LA CITOYENNETÉ



En 2018, 4 cérémonies de naturalisation ont été organisées en Ille-et-Vilaine

539

naturalisations
par décret

195

acquisitions de
nationalité par déclaration

2. L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Dans le cadre du plan gouvernemental « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie », les services de l'État en Ille-et-Vilaine se sont mobilisés pour assurer un accueil digne des demandeurs d'asile. L'année 2018 a été marquée par une **hausse soutenue de la demande d'asile en Ille-et-Vilaine** (+20%), à l'inverse des autres départements bretons. Outre l'accueil des demandeurs d'asile primo-arrivants dans le département, 186 étrangers ont été accueillis en 2018 (contre 415 en 2017) au titre de la solidarité nationale. La grande majorité d'entre eux est issue des campements nationaux, en lien avec la préfecture d'Île-de-France.

Afin de permettre aux personnes en situation régulière de se stabiliser, l'État dispose d'un parc d'**hébergement dédié aux demandeurs d'asile et réfugiés**, avec des capacités d'accueil revues à la hausse en 2018. Parmi les 1 168 places que comptait le département au 31 décembre 2018, 448 places ont été créées ces deux dernières années. L'augmentation du nombre de places sera poursuivie en 2019, avec notamment la création de 50 places en Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), 71 places en Centre provisoire d'hébergement (CPH) et 50 places en Dispositif préparatoire au retour (DPR). Au total, 2,1 M€ ont été consacrés à l'hébergement des demandeurs d'asile en 2018.

L'année 2018 a également été marquée par le développement d'actions en faveur de **l'insertion professionnelle des personnes réfugiées** et les personnes bénéficiaires de la protection subsidiaire, auxquelles l'État a apporté son soutien financier ou son appui technique et juridique.

3. L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Vecteur fondamental du lien social, l'État a renforcé son **soutien au développement de la vie associative** par de nouvelles modalités d'aides financières octroyées aux associations. L'année 2018 a en effet vu la première campagne d'attribution de subventions au titre du second volet du fonds de développement à la vie associative (FDVA-2). Ce volet vise à soutenir le fonctionnement et la mise en œuvre de projets innovants. En 2018, la subvention moyenne allouée à une association au titre du FDVA-2 était de 2 176 €, pour un montant global alloué de 325 357 € en 2018.

Par ailleurs, l'État a poursuivi une politique culturelle forte avec, notamment, un soutien affirmé aux **grandes institutions culturelles** du département et un accompagnement des **artistes émergents**.

Les principales institutions labellisées subventionnées en 2018

Théâtre national de Bretagne (TNB)	3 345 500 €
Orchestre symphonique de Bretagne (OSB)	1 103 000 €
Fonds Régional d'Art Contemporain de Bretagne (FRAC)	735 000 €
Centre chorégraphique national de Rennes et de Bretagne	510 000 €
Festival des Transmusicales	340 000 €

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a également renforcé ses actions en matière de **démocratisation culturelle**, qui vise à garantir un égal accès pour tous à la culture. L'État a notamment conforté son engagement financier en direction des conservatoires : celui de Rennes a bénéficié d'une subvention de 330 000€ et les conservatoires à rayonnement communal et intercommunal ont reçu des financements croissants.

Au niveau territorial, la DRAC soutient les « **scènes de territoire** ». Ces lieux de diffusion et de création permettent notamment de mener des actions à destination des publics scolaires, en partenariat avec les collectivités territoriales. En 2018, 5 « scènes de territoires » ont été financées pour un montant de 18 000 € chacune.

10 M€
pour la vie culturelle

400 k€
pour la vie associative

#3

MODERNISER L'ACTION DE L'ÉTAT
POUR RENFORCER SON EFFICACITÉ
ET SA PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE

Pour conduire l'ensemble de ces politiques publiques, l'État doit se moderniser en permanence et assurer l'organisation la plus optimale de ses services. Dès lors, les enjeux sont multiples, de la maîtrise des dépenses publiques au renforcement de la présence du service public sur le territoire, sans oublier l'adaptation aux évolutions des usages comme le numérique. Parmi les grands chantiers à venir, l'État a engagé un projet de construction d'une nouvelle préfecture d'Ille-et-Vilaine.

RÉORGANISER LES SERVICES DE L'ÉTAT ET LES SERVICES PUBLICS

1. GARANTIR L'EFFICACITÉ DU SERVICE PUBLIC

L'efficacité de l'action de l'État au niveau local, que les services déconcentrés se sont attachés à accroître au cours de l'année passée, repose sur trois piliers : améliorer la qualité des services publics, offrir un environnement de travail modernisé aux fonctionnaires et maîtriser les dépenses publiques.

Ces objectifs ont trouvé leur traduction dans la **poursuite de la mise en œuvre du Plan préfecture nouvelle génération (PPNG)** entamée en 2017. Cette réforme vise notamment à recentrer les actions de la préfecture sur ses missions prioritaires, que sont la gestion des crises, la lutte contre la fraude documentaire, l'expertise juridique et le contrôle de légalité et enfin la coordination territoriale des politiques publiques. La politique de ressources humaines volontariste a été poursuivie, avec une contraction des effectifs de 12,16 % pour la préfecture d'Ille-et-Vilaine depuis 2017.

Les services de l'État ont également apporté leur **contribution à la démarche Action publique 2022**, visant à transformer l'organisation de l'État pour la rendre plus efficiente. La préfecture d'Ille-et-Vilaine se prépare notamment, en lien avec les directions régionales, à la mutualisation de la gestion des fonctions support des services de l'État de la région et des quatre départements bretons, prévue via une fusion des budgets opérationnels de programmes (BOP) 307 et 333.

2. REGROUPER LES SERVICES POUR RENFORCER LA COORDINATION

En avril 2018, le chantier d'une **maison de l'État sur le site de la sous-préfecture à Fougères** a été engagé. L'objectif consiste à regrouper des services, en permettant à des agents de la DDTM de travailler au plus proche des agents de la préfecture, tout en confortant la présence de l'État dans les territoires. Les usagers peuvent ainsi mieux identifier les services de l'État et donc effectuer plus aisément leurs démarches. Pour l'administration et ses partenaires, un site unique offre l'opportunité de créer des connexions nouvelles et de rationaliser le fonctionnement. D'autres services ou acteurs institutionnels pourraient être amenés à rejoindre cette maison de l'État à l'avenir.



Une convention d'utilisation des locaux a été finalisée avec la DDTM pour la maison de l'État de Fougères.

La mise en œuvre de ce projet vient **compléter l'antenne déjà existante à Vitré**, elle-même renforcée. Dès la fin de l'année 2018, des travaux d'actualisation de la convention d'utilisation de la Maison de l'État de Vitré ont été lancés. Avec la DDTM et la sous-préfecture, les services de l'Éducation nationale, de la DRAAF et du Procureur de la République ont ainsi intégré ce site en cours d'année.

38 929

permis de conduire
délivrés

131 834

passports et cartes
nationales d'identité
délivrés

9 506

titres de séjour
délivrés

183 944

appels reçus en
préfecture

MODERNISER LES PROCÉDURES EN ACCOMPAGNANT LES USAGERS

Afin de proposer aux citoyens un service de meilleure qualité, les **procédures relatives aux titres** (permis de conduire, certificat d'immatriculation, carte nationale d'identité, passeport) ont été digitalisées. L'État s'appuie également sur des tiers de confiance, tels que les 475 professionnels de l'automobile agréés, vers lesquels les citoyens peuvent se tourner directement pour obtenir un certificat d'immatriculation.

Face au risque de rupture numérique mais également de rupture administrative qui pourrait en découler, **l'accompagnement numérique des usagers** a été renforcé au cours de l'année 2018. En Ille-et-Vilaine, la préfecture de Beauregard dispose désormais de 6 points numériques, complétés par la présence d'un point numérique dans les sous-préfectures de Fougères et de Redon, et de deux dans celle de Saint-Malo.

Les médiateurs numériques y accompagnent les usagers dans leurs demandes en ligne de titres, en particulier sur le site internet de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Ils peuvent également apporter toute aide administrative, telle que la prise de rendez-vous sur le site de la préfecture, l'aide à l'impression de documents pour la constitution de dossiers ou encore l'aide à l'écriture d'un mail pour un service de la préfecture.

Au-delà de ces accompagnements dans les démarches individuelles des citoyens, ces points d'accueil physique jouent un **rôle essentiel pour l'information des usagers** qui souhaitent simplement être orientés. En 2018, 26 257 usagers ont ainsi été renseignés sur les questions de certificats d'immatriculation des véhicules et de permis de conduire en Ille-et-Vilaine.



Les médiateurs numériques accompagnent les citoyens dans l'accomplissement de leurs démarches administratives

PRÉPARER L'AVENIR : LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE PRÉFECTURE

La préfecture d'Ille-et-Vilaine est actuellement implantée sur le site de Beauregard, dans des locaux appartenant au Conseil départemental datant de 1978. Le manque d'espace par agent et les investissements nécessaires pour assurer la maintenance des locaux actuels sont à l'origine du **projet de construction d'une nouvelle préfecture**. Le transfert de la préfecture permettra par ailleurs au Conseil départemental de regrouper ses services dans les locaux actuels.

Un comité de pilotage, placé sous la présidence de la préfète, ainsi que 9 groupes de travail ont été mis en place et se réunissent régulièrement depuis septembre 2018. En associant le personnel et les représentants syndicaux, l'ensemble des acteurs s'assure de la bonne conduite et de l'efficacité du projet. Pour cette préfecture « nouvelle génération », il s'agit de maîtriser le coût, d'optimiser les

espaces en permettant une forte modularité et d'offrir un cadre de travail approprié pour les agents de l'État. Ce projet a été labellisé par la direction de l'immobilier de l'État (DIE) le 24 mai 2018.

L'emménagement dans la nouvelle préfecture est prévu pour janvier 2022.



Site actuel de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à Beauregard (Rennes)

LES SERVICES DE L'ÉTAT EN ILLE-ET-VILAINE AU 1^{ER} JANVIER 2019

Préfète de la région Bretagne
Préfète de la zone de défense et sécurité Ouest
Préfète d'Ille-et-Vilaine
Michèle KIRRY

Sous-préfet de Fougères-Vitré
Richard Daniel BOISSON

Sous-préfet de Saint-Malo
Vincent LAGOGUEY

Sous-préfet de Redon
Jacques RANCHERE

Directeur de cabinet
Augustin CELLARD

Secrétaire général
Denis OLAGNON

Secrétaire générale adjointe
Isabelle KNOWLES

Bureau de la
représentation de l'État

Direction des
sécurités

Bureau de la communication
interministérielle régionale,
zonale et départementale

Direction des
collectivités
territoriales et de la
citoyenneté (DCTC)

Direction de la
coordination
interministérielle et
de l'appui territorial
(DCIAT)

Direction des
étrangers en France
(DEF)

Direction des
ressources
humaines et des
moyens (DRHM)

Unités départementales ou territoriales des directions régionales

UT DIRECCTE
Direction régionale des
entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail
et de l'emploi

UD DREAL
Direction régionale de
l'environnement,
de l'aménagement et du
logement

DD ARS
Agence régionale de santé

UDAP (DRAC)
Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine

DDFIP
Direction départementale des
finances publiques

Directions départementales

DDTM
Direction départementale des
territoires et de la mer

DDCSPP
Direction départementale de la
cohésion sociale et de la
protection des populations

ONACVG
Office national des anciens
combattants et victimes de
guerre

DSDEN
Direction des services
départementaux de l'Éducation
nationale

Sécurité et ordre public

DDSP
Direction départementale de la
sécurité publique

GCD
Groupement départemental
de gendarmerie

SDIS
Service départemental
d'incendie et de secours

DMD
Délégué militaire départemental

GLOSSAIRE

ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
ANTS	Agence nationale des titres sécurisés
AP 2022	Action publique 2022
BOP	Budget opérationnel de programme
CADA	Centre d'accueil de demandeurs d'asile
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CICE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
CIR	Crédit d'impôt recherche
CPH	Centre provisoire d'hébergement
DASESS	Dispositif d'appui aux structures de l'économie sociale et solidaire
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DDCSPP	Direction de la cohésion sociale et de la protection des populations
DETR	Dotation à l'équipement des territoires ruraux
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DICRIM	Document d'information communal sur les risques majeurs
DIE	Direction de l'immobilier de l'État
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIRO	Direction interdépartementale des routes ouest
DPR	Dispositif préparatoire au retour
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRFIP	Direction régionale des finances publiques
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local
EPCI-FP	Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre
EPF	Établissement public foncier
FDVA	Fonds de développement de la vie associative
FIPD	Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance
FPA	Fièvre porcine africaine
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
ISCG	Intervenant social en commissariat et gendarmerie
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MSAP	Maison de services au public
PAC	Politique agricole commune
PCS	Plan communal de sauvegarde
PEM	Pôle d'échange multimodal
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PPNG	Plan préfetures nouvelle génération
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
PSQ	Police de sécurité du quotidien
QRR	Quartier de reconquête républicaine
SDAASP	Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
SIAE	Structures d'insertion par l'activité économique
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
TIM	Transmission d'information aux maires
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

3 avenue de la préfecture
35000 RENNES

www.ille-et-vilaine.gouv.fr  @bretagnegouv  @prefetbretagne

Sous-préfectures

Fougères-Vitré

9 avenue François Mitterrand
35300 FOUGÈRES

Redon

Place Charles de Gaulle
35600 REDON

Saint-Malo

3 rue Roger Vercelet
35400 SAINT-MALO